

Collection Catherine Jolicoeur, enregistrement no 1285.

PUNITION POUR AVOIR FAIT DANSER
LES MARIONNETTES

Recueilli le 28 septembre 1971 de Avila Leblanc, 58 ans de
Gros Cap (Iles de la Madeleine), Québec.

Un violonneux s'était vanté que les marionnettes lui f'raient pas peur. I'a sorti dehors pis i'a joué la reel du diable. Les marionnettes dansaient, sautaient, les cailloux, les pierres des champs r'volaient, les arbres cassaient. Ca v'nu qui a tombé aveugle. I a pas pu jouer. I'a rentré dans la maison. Par la suite, i'a jamais pu mette son violon d'accord. A chaque fois qui jouait la reel du diable, les cordes cassaient. Finalement i'a été obligé de détruire son violon. C'est de là qu'est venu la croyance qui avait une reel pour appeler les marionnettes, et une autre pour les chasser.

Résumé

Copiste: Annette Blanchet

D2L

Violon pour faire danser les amores bécotes